

RENAISSANCE

LA RENAISSANCE JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
 Six Mois. 5 »
 ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
 Étranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
 Abonnements, Articles d'argent
 Doit être adressé à M. A. ALRICY
 Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
 A M. COSTE-LABAUME, Directeur
 Cours Lafayette, 5, Lyon
 LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
 Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
 Rue Confort, n° 14
 LYON

FRANC PARLER

Quand nous disions, avec tous les républicains avisés, que les Révérends avaient avantage à voter l'article 7, on voit que nous ne trompions guère.

Il fallait avoir, en effet, la naïveté d'un Jules Simon pour ne pas comprendre que le rejet de ce fameux article se résoudrait fatalement en une mesure plus radicale contre les Jésuites.

Cette mesure, le gouvernement va être obligé de la prendre, et M. de Freycinet qui l'avait prêté d'ailleurs à M. Dufaure, n'a pas hésité à déclarer devant le Sénat comme devant la Chambre que le ministère n'avait plus qu'à pourvoir à l'application de la loi.

Un ordre du jour de confiance, voté par une majorité de plus de deux cents députés, a donné au cabinet toute la force, toute la latitude désirable pour remplir la mission qui lui est imposée, et nous allons entrer dans la période des actes nécessaires.

Les congrégations non autorisées seront tenues de déposer leurs statuts, l'on demandera la consécration régulière au gouvernement qui accordera ou refusera.

Dés aujourd'hui il est acquis que les Jésuites feront partie des refusés.

Qu'ils ne s'en plaignent point, qu'ils ne crient pas sottement à la persécution, à la tyrannie, car cette solution ils l'ont cherchée, ils l'ont rendue inévitable.

Du jour où la Congrégation souveraine, en qui s'incarne le cléricalisme, est entrée en lutte contre la France de 89, contre une nation intelligente et libérale qui ne veut plus retourner aux ornières du moyen-âge et aux ténèbres de la théocratie, il fallait prévoir que le vaincu, quelqu'il fût, paierait les frais de la guerre.

L'ordre moral nous a déjà donné un avant goût de ce qu'eût été le sort de la République et des républicains, en cas de défaite. Les trois mille procès de presse de M. de Broglie, les dix mille

révocations de M. de Fourtou, les perquisitions, les spoliations et les étranglements de l'état de siège, tel était l'horizon couleur de rose que faisait luire devant nos yeux le triomphe de la politique de combat.

La République, à moitié étouffée déjà, n'avait plus qu'à rendre le dernier soupir dans les bras de M. de Chambord, qui, installant l'autel sur le trône, nommait M. Lucien Brun garde des sceaux, M. Chesnelong ministre de l'intérieur, et Mgr Freppel ministre de l'instruction publique.

Le vent a changé; le suffrage universel, bravant les violences et les fraudes, s'est chargé de renverser ces châteaux ou ces capucins de cartes et de disloquer tous les beaux projets qui s'ourdissaient dans les petits salons de l'Élysée, sous la présidence du doux Langénieux, archevêque de Reims et directeur de conscience de quelques douairières sur le retour.

Le champ de bataille restant aux républicains, nos adversaires battus à plate couture, pouvaient-ils espérer que nous ne chercherions pas à tirer quelque profit de notre victoire, et surtout à nous mettre en garde contre un retour possible d'hostilités? Or, quelle était la première précaution à prendre, sinon de mettre les cléricaux dans l'impossibilité de nuire, sinon de démanteler cette forteresse ultramontaine, d'où sont sorties toutes les conspirations, toutes les entreprises contre nos institutions légales.

Assurément les bons apôtres du *Syllabus* se sont faits petits, tout petits après la débâcle, suivant leur sainte coutume. Ils ne voulaient aucun mal à la République, ils n'en ont jamais voulu; ils ne demandent du reste qu'un peu de liberté et de place au soleil, pour continuer leur petit commerce...

Jules Simon, Dufaure, Laboulaye et autres républicains de l'espèce des Dupés, se laissant prendre à cette rhétorique larmoyante ont cru devoir faire les généreux et les magnanimes, en sau-

vant les jésuites de ce minimum de présailles ou plutôt de sauvegarde qui s'appelait l'article 7.

Qu'arrive-t-il? Il arrive que pour échapper à l'article 7, les bons Pères tombent dans les griffes de la loi entière, absolue, complète.

Pourquoi? Parce que le conflit poussé au vif par la résistance impolitique et maladroite du Sénat ne pouvait se résoudre aujourd'hui que de deux façons :

Ou la dissolution de la Chambre ;

Ou la dissolution des Jésuites.

Le gouvernement pouvait-il hésiter? Pouvait-il provoquer la dispersion des représentants de cinq millions d'électeurs, plutôt que de porter atteinte à une secte ennemie qui n'existe que par tolérance, qui a été chassée successivement de tous les pays, et contre laquelle on peut invoquer tout un arsenal de lois?

Non, le gouvernement ne pouvait hésiter, à moins de perdre la tête et de jeter le pays dans une aventure dangereuse.

Donc, les Jésuites seront dissous et expulsés. Qu'ils ne s'en plaignent point, nous le répétons, car ils devaient s'y attendre, et qu'ils aient au moins le bon goût de payer en beaux joueurs la partie qu'ils ont perdue.

Cet épilogue n'est du reste que l'application de la devise bien connue du saint ordre : *tout ou rien*.

M. Jules Ferry et ses collègues, oubliant cette maxime radicale, avaient eu la faiblesse de proposer une transaction, un accommodement : le droit d'exister, le droit de vivre, sans le droit d'enseigner.

Sint ut sunt, aut non sint, ont répondu les porte-voix du P. Beckx.

Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas.

C'est très-bien, ils ne seront pas!

Et cela était nécessaire, cela était fatal, car c'est du cléricalisme et de la République que l'on a pu dire : Ceci tuera cela.

JACQUES BARBIER

UN AMI DANGEREUX

Nous ne pensons pas qu'il existe un personnage politique plus encombré d'amis que l'honorable Jules Simon, triomphateur de l'article 7. Du moins c'est lui qui le dit. Chaque fois que ce saint homme monte à la tribune, on voit tomber de ses lèvres la liste interminable de tous ses amis : Mon ami le rapporteur, mon ami le questeur, mon ami l'appariteur, mon ami le sténographe, mon l'huissier, mon ami le concierge, mon ami le cocher de fiacre... Que d'amis, que d'amis! seulement voyez la malchance, ce diable d'homme qui a tant d'amis, n'a jamais réussi qu'à leur jouer de vilains tours et à les assommer de ses pavés.

Jules Simon se proclame républicain, l'ami de la République, or, il n'est pas un de ses discours, pas un de ses actes, pas une de ses adresses ou maladroites qui ne semblent dirigés contre cette malheureuse République, profondément affligée d'avoir un tel ami.

Ministre de l'instruction publique et des cultes, sous le père Thiers, M. Jules Simon, par amitié toujours, s'est plu à favoriser exclusivement les fonctionnaires monarchiques de l'enseignement; à donner de l'avancement aux professeurs bien pensants, et à appeler aux plus hautes dignités de l'église les prêtres ou les prélats les plus célèbres par leur zèle ultramontain.

Cela était tellement notoire, que les membres de l'Université, désireux d'obtenir un avantage quelconque, se gardaient bien de s'adresser à un député républicain, à un ami du ministre... On l'aurait proprement reçu! Non, ce qu'il fallait, c'était la requête d'un bon chanoine, d'un révérend, d'un grand vicaire, d'un évêque surtout. Ah un évêque! M. Jules Simon aurait nommé son cuisinier recteur d'Académie, pour avoir la grâce de baiser son anneau.

Aussi avec quel soin, avec quelle sollicitude, avec quelle tendresse choisissait-il les monseigneurs les plus cléricaux, les plus amis du *Syllabus*, pour les coiffer d'une mitre supérieure. Peu s'en fallut qu'il ne se jetât aux pieds de M. Guibert, pour le supplier d'accepter le siège archiépiscopal de Paris.

Et quand un républicain, un ami, se permettait quelque observation à cet endroit :

— Que voulez-vous, mon cher ami, mon bon ami, répondait le doux Simon, est-ce que nous autres philosophes nous avons à distinguer entre prélats ultramontains et prélats gallicans... Ce sont là des nuances qui ne nous regardent pas. Si je leur fais des

force sur la soustraction! Mon porte-monnaie en porte les marques...

Pierrot. — Il est certain que nous avons suivi autant que possible nos aptitudes : moi, j'enseignerai la morale!

Colombine. — Et l'abstinence, sans doute?

Pierrot. — Si l'on veut, je me sens capable de tout!

Colombine. — Voilà qui est parfait. Maintenant où allez-vous installer cette brillante école?

Arlequin. — C'est justement à ce propos, Colombine, que nous venions te voir.

Cassandre. — Oui, nous voudrions installer notre école dans ta maison!

Colombine. — Dans ma maison, y songez-vous! Vous savez bien que je n'ai que deux chambres.

Arlequin. — Elles nous suffiront.

Colombine. — Et moi je me logerai...

Pierrot. — Est-ce qu'un petit coin dans le grenier...

Colombine. — Très aimable, cette manière de mettre à la porte.

Arlequin. — Il s'agit, Colombine, de l'enseignement de la jeunesse.

Feuilleton de la RENAISSANCE

L'ÉCOLE De Cassandre

Cassandre. — Ma chère Colombine...
Arlequin. — Ma bonne Colombine...
Pierrot. — Ma divine Colom...
Colombine. — Bon, voilà encore mon trio de masques. Que me veulent-ils? Quelque vilain tour à me jouer, probablement. Passez votre chemin, et laissez-moi la paix...
Cassandre. — Quel accueil rébarbatif, ma toute belle!
Arlequin. — Oui, tu n'es pas aimable pour de vieux amis comme nous.
Colombine. — Singuliers amis qui n'ont jamais cherché qu'à vivre aux dépens de mon garde-manger, de ma bourse ou de ma cave.

Pierrot. — Si l'on peut dire! Pour quelques mauvais gâteaux...
Arlequin. — Pour quelques petits écus...
Cassandre. — Pour quelques pauvres bouteilles...
Pierrot. — D'autant plus, Colombine, que nous ne voulions que ton bonheur...
Colombine. — Ah grâce pour ces rennages, et si ce genre de conversation est le but de votre visite, — je ne vous retiens pas.
Arlequin. — Non, Colombine, non, nous avons quelque chose de très sérieux à te communiquer.
Colombine. — De sérieux?
Pierrot. — Oui, ma chère, d'excessivement sérieux.
Cassandre. — D'étonnement sérieux.
Colombine. — Tant que ça! Dites donc vite, car ce sera drôle,
Arlequin. — Tu as la parole, Cassandre.
Cassandre. — Non, ma timidité naturelle...
Colombine. — Il est peut-être à jeun.
Pierrot. — Voilà ce que c'est : Cassandre veut fonder une école!
Colombine. — Vous dites! Une école, et de quoi?

Cassandre. — Mais une école d'enseignement pour les jeunes gens de bonne famille.
Colombine. — En vérité, et quels seront les professeurs de cette école!
Cassandre. — Moi, d'abord!
Colombine, éclatant. — Cassandre professeur, ah la bonne histoire! Je savais bien que ce serait drôle!
Cassandre. — Qu'as-tu à rire? Est-ce que mon âge, mon expérience, ma sagesse...
Colombine. — Bien, bien, et qu'enseigneras-tu?
Cassandre. — La philosophie, la religion, la famille...
Colombine. — La famille, pour un barbon sans enfants...
Cassandre. — J'aurais pu en avoir!...
Colombine. — Et après? Les autres professeurs de ton école?
Arlequin. — Moi, Colombine,
Colombine. — Un de mieux en mieux. Et nous ferons un cours...
Arlequin. — De mathématiques.
Colombine. — C'est juste, tu es d'une

concessions, c'est pour rester maître de l'instruction, de l'université... Et grâce à la philosophie, cette instruction, cette université se trouvaient assésées par tous les Freppel, tous les Guibert, tous les Dupanloup des facultés catholiques.

Plus tard Jules Simon arrive au pouvoir comme chef de cabinet; c'était le cas peut-être de protéger ses amis.

Ah, que vous le connaissez mal ! Toutes les caresses, toutes les prévenances, toutes les flagorneries sont pour les familiers de l'Elysée, pour cette camarilla réactionnaire où la République est traitée de gueuse et les républicains de canailles ! Le maréchal de Mac-Mahon lui-même n'échappe pas aux coups d'encensoirs, aux aspirations d'eau bénite. Jules le baptise grand homme... et deux jours plus tard un coup de botte dans le bon endroit, payait tous ces compliments.

Notre homme s'en offense-t-il ? Jamais de la vie ! Il a trop d'abnégation chrétienne pour cela ; si l'affront venait d'un ami, à la bonne heure, on pourrait s'en offenser, mais d'un adversaire... Embrassons-nous Folleville !... Jules Simon et le maréchal échangent plus que jamais leurs cartes de jour de l'an, et l'expulsé du 16 mai ne manque pas d'appeler son successeur de Broglie, « mon cher duc », gros comme le bras.

Cette comédie vient d'avoir son épilogue. Placé entre ses amis les républicains et ses ennemis les réactionnaires, M. Jules Simon n'a pas hésité une seconde, il s'est jeté dans le gilet des ennemis... on ne se gêne pas avec les amis.

Si jamais (il faut tout prévoir), l'ami Jules Simon devenait président de son amie la République, il serait sage de préparer des lettres de décès, car son premier soin serait de l'enterrer, — en ami.

On pourra inscrire sur la pierre :

Jules Simon l'aima trop,
c'est ce qui l'a tué.

EN DESUÉTUDE

Du jour où rejetant l'article 7, le Sénat a acculé les congrégations en général et les Jésuites en particulier, contre l'expulsion sans phrases, il s'est élevé dans la presse cléricale un concert de voix indignées s'écriant sur le même ton : Il n'y a pas de lois contre les jésuites ! Et si ces lois existent, par hasard, dans quelque recueil poudreux de jurisprudence ces lois sont tombées en désuétude !

Désuétude ! voilà un mot vite dit, qui arrange bien des choses. Il est du reste la conséquence naturelle des doctrines particulières que nous avons souvent entendu exprimer par les prophètes du trône et de l'autel : « Nous ne reconnaissons que la loi de Dieu ! Nous obéissons aux bonnes lois, mais nous résistons aux mauvaises, etc., etc.

Pour le quart-d'heure cette résistance à la bonté grande de se colorer d'un prétexte, et ce prétexte, c'est désuétude ! Pour mieux égayer l'opinion, on ne se contente pas des légistes sérieux, et d'aimables plaisantins remontant aux Capitulaires de Charlemagne ou aux lois de Lycurgue, nous annoncent que prochainement on coupera le nez et les oreilles aux femmes adultères, on promènera les maris... trompés, à califourchon au rebours sur une bourrique, et que l'on embrassera les chiens sous la queue.

Tout cela est assurément fort spirituel

Pierrot. — De l'avenir de nos enfants !

Cassandre. — Et nous avons pensé que pour cette cause sacrée, tu n'hésiterais pas à faire quelques sacrifices...

Colombine. — Permettez, permettez, ne pourriez-vous pas vous installer ailleurs que chez moi...

Arlequin. — Non, Colombine, ta maison est si bien située...

Cassandre. — Si bien située ?

Pierrot. — Et puis tu sais, il y a beaucoup de propriétaires qui nous refusent ce dit, tandis que toi si bonne...

Arlequin. — Si charmante...

Cassandre. — Si adorable...

Colombine. — Les goux finiraient par m'attendrir avec tous leurs compliments, mais avant de me décider, je voudrais savoir pourtant ce que vous allez apprendre à vos jeunes gens.

Cassandre. — Le programme des études ! Rien n'est plus simple. Cours d'histoire, écoute-moi cet échantillon.

Colombine. — Je suis tout oreilles.

Cassandre. — Mes lunettes, bien, je lis : « Le jour où l'ingrate Colombine se permit de chasser ses trois illustres conseillers,

et surtout très propre, mais il est vraiment fâcheux de voir dépenser tant d'esprit et tant de finesse en pure perte.

Charlemagne, Lycurgue, Solon ou Denys de Syracuse, n'ont rien à voir avec nos Bons Pères dont les mésaventures sont infiniment plus récentes que les Edits variés de ces grands législateurs.

Il suffit d'ouvrir un Code moderne, le Code qui se trouve sur tous les bureaux d'avocats, dans toutes les études d'avoués, et même dans toutes les Facultés catholiques, pour constater : 1° que les lois contre les Jésuites ont été déclarées en vigueur par une série d'arrêts de la Cour de cassation, et des Cours d'appel de Paris, d'Angers et de Caen, dont les dates ne remontent pas au-delà de l'an de grâce 1826, pour descendre jusqu'en 1849.

2° Que ces arrêts ont été provoqués, corroborés et fortifiés et par un vote de la Chambre des Pairs de 1827, et par un avis du Conseil d'Etat de 1836.

Voilà ce nous semble, des dates qui ne sentent guère le moisi et qui ne remontent pas aux calendes grecques.

Notez, en effet, que si vous considérez comme tombées en désuétude des lois qui remontent au commencement et au milieu de ce siècle, il n'y aura plus une loi en France, qui se tiendra debout.

Le Code civil tout entier, a été élaboré, discuté et promulgué entre 1800 et 1810.

Faut-il rayer tout le Code civil, et le mettre au rancart ?

Les lois sur la presse que l'on applique présentement ont, pour la plupart, leur extrait de naissance daté de 1819.

Doit-on penser qu'elles sont aujourd'hui lettre morte ?

Non, non, la désuétude invoquée par les défenseurs de saint Ignace, est une mauvaise plaisanterie, une hérésie légale qui ne se discute pas. Car, nous le répétons, si l'on admettait une semblable énormité, nos cinq Codes ne seraient plus bons qu'à allumer les cierges de Notre-Dame de Lourdes.

DISSIDENTS

Parmi les dix-neuf sénateurs qui se sont attelés aux basques de l'habit de Jules Simon, on en compte une bonne demi-douzaine auxquels leurs fonctions hiérarchiques auraient pu inspirer un peu plus de réserve.

On les a nommés, on les connaît. Ce sont MM. Denormandie, gouverneur de la Banque de France et subordonné du ministre des finances ; de Cisse, attaché à la commission de classement, sous les ordres du ministre de la guerre ;

Dauphin, procureur général et subordonné du garde des sceaux ; d'Audlau, général par la grâce de ses protecteurs républicains...

Nous en passons encore.

Quelle est la situation de ces messieurs ? Ont-ils le droit d'avoir une opinion contraire à celle de leurs supérieurs hiérarchiques ?

Incontestablement ; seulement le jour où ces supérieurs sont engagés à fond dans une lutte parlementaire, le devoir des fonctionnaires subordonnés devient nettement tracé.

Ils sont obligés de choisir entre leurs convictions et leurs places.

Vous votez contre le ministre qui vous a nommé, qui vous a donné sa confiance, dont vous êtes l'un des agents principaux. C'est votre droit, — mais

Cassandre, Arlequin et Pierrot, elle commet une action indigne que la Postérité ne lui pardonna jamais. Tôt ou tard la Providence saura venger ces fidèles serviteurs, ces grands hommes d'Etat des injures d'une drôlesse...

Colombine. — Assez, je suis édifiée. Au cours de morale maintenant.

Pierrot. — C'est mon affaire. La meilleure manière de bien faire comprendre la morale, est de procéder par des exemples, un bon et un mauvais.

BON EXEMPLE. — L'homme le plus honnête, le plus délicat, le plus loyal, le plus franc qui existe dans ce bas-monde répond au nom harmonieux de Pierrot ;

Colombine. — A la bonne heure, mais mauvais maintenant ?

Pierrot. — Il s'agit d'une fille coquette, légère, capricieuse, fantasque, gourmande, bavarde, menteuse...

Colombine. — Et le nom de cette charmante personne ?

Pierrot. — Je n'oserai jamais...

Colombine. — Dis donc tout de suite qu'elle se nomme Colombine.

Pierrot. — Puisque tu as deviné !

water-closets... (Voir le chapitre Gaspard Bellin.)

Il n'est pas un homme sérieux, en effet, qui puisse admettre cette double faculté de servir et de déservir en même temps le gouvernement qui vous paie et dont vous êtes le représentant attiré.

Le jour où vous estimez que ce gouvernement suit une ligne contraire à vos convictions, où vous vous trouvez dans la nécessité de voter contre lui, les convenances les plus vulgaires vous ordonnent de refuser ses avantages et ses faveurs, puis que vous lui refusez votre confiance.

Admettiez-vous qu'un employé de banque ou de commerce fût cause commune avec les concurrents de son patron, et s'associât à leurs opérations ou à leurs manœuvres ?

Cela ne se discute pas, car le patron ainsi trompé s'empresse de mettre à la porte le commis infidèle.

Pourquoi voudriez-vous qu'il en fût autrement dans l'Etat ?

Tout se tient du petit au grand, et la morale n'est pas double.

Nous n'éprouvons ni indignation ni colère contre des procureurs généraux ou des directeurs de banques qui pensent autrement que leurs ministres et qui le font connaître.

Qu'ils votent comme ils l'entendent, c'est parfait, mais après, qu'ils s'en aillent et reprennent leur liberté tout entière.

On ne peut servir deux maîtres, dit l'Evangile ; si vous servez les Jésuites vous ne pouvez servir la République.

Ce n'est pas même une question de politique, c'est une question de sens commun.

PAS PAYÉ !

Deux députés républicains, un bonapartiste, — tel est le résultat des trois scrutins du 14 mars.

Le bonapartiste s'appelle Georges de Cassagnac, et l'on ne doit pas s'étonner beaucoup que dans le bourg-pourri de la dynastie Cassagnac, le fils ait pu succéder au père. Il faudra quelques années encore pour décrocher le département du Gers, et à tout prendre, la famille Cassagnac à la Chambre est plus utile que nuisible à la République.

Il est bon que le parti de l'empire montre ce qu'il est en réalité : un parti de « boucan ».

Mais pendant que le frère de l'illustre Paul cueillait des lauriers faciles, au milieu de ses Gascons, un autre personnage de marque, M. Robinet de Cléry essayait de se venger de sa révocation, en sollicitant les suffrages des électeurs de Rambouillet. Soutenu dans cette campagne par le Figaro et le Français, ces deux frères Siamois de l'ordre moral, l'ex-avocat général de la Cour de cassation espérait évidemment remporter une revanche éclatante sur ses persécuteurs.

Déjà il rêvait sans doute de succès oratoires, d'interpellations écrasantes, de renversement de ministère, que sais-je ?

Illusions perdues... M. Robinet de Cléry a recueilli 755 voix sur quinze mille électeurs.

Jugez, après ce brillant résultat, de la haute influence du Français et du Figaro réunis.

Jugez surtout de l'indignation profonde provoquée par les proscriptions, — c'est le mot, n'est-ce pas ? — les épurations et les persécutions radicales.

Sept cent cinquante-cinq voix ! Voilà le niveau de cette indignation qui, en vérité, ne déborde pas assez.

Nous nous attendions à mieux que cela pour un des coryphées de la politique de combat, pour cet ancien compère de Ducros-Coco et Cie qui, non-content de foudroyer les républicains de son éloquence, les poursuivait de ses perquisitions jusque dans leurs

Colombine. — Et toi, Arlequin, pourrais-tu me donner une petite idée...

Arlequin. — De mes leçons d'arithmétique ! C'est d'autant plus facile que j'ai pris pour thème le budget de ton ménage.

Colombine. — Et tu as découvert...

Arlequin. — Mon Dieu, que ce budget est en proie au désordre et au gaspillage, depuis que je ne suis plus chargé de sa direction.

Colombine. — Par conséquent vous allez apprendre à vos élèves que je suis une drôlesse...

Cassandre. — Hélas !

Colombine. — Et une fille vicieuse, menteuse, etc.

Pierrot. — Ne faut-il pas défendre les droits de la morale ?

Colombine. — Et une ménagère sans réflexion, sans économie, sans ordre...

Arlequin. — Pouvons-nous abandonner les grands principes...

Colombine. — Et c'est chez moi, dans ma maison même, que vous avez l'intention de me vouer ainsi à l'exécration et au mépris de vos élèves !

Non, 755 voix, ce n'est pas payé, et M. Robinet de Cléry, présentement rédacteur de l'Univers, fera bien de demander à Veullot un supplément de traitement, ne serait-ce que pour raccommoquer sa veste.

FEUILLES VOLANTES

Nous voudrions bien ne pas parler de l'article 7. — Mais le moyen, je vous prie ? L'article 7 envahit tout, absorbe tout ; on le rencontre sur le trottoir comme dans l'omnibus, au restaurant comme au café, au théâtre comme à l'église....

Si Timothée Trimm était encore de ce monde, quelle belle monographie il eût faite sur ce chiffre 7 qui semble avoir des destinées fatidiques : les sept vaches grasses, les sept vaches maigres, les sept sages de la Grèce, les sept collines de Rome, les sept têtes de l'hydre de Lerne, les sept jours de la semaine, les sept merveilles du monde, etc., etc.

Mais l'article 7 enonce tout cela, il n'y en a que pour lui.

C'est en vain que les journaux essaient de conduire leurs lecteurs à la Chambre, de les plonger dans l'examen des tarifs de douane, de les intéresser au sort des anchois ou de la morue...

— Ramenez-nous à l'article 7 ! tel est le cri général.

Donc, l'article 7 a eu ses joyusetés. On ne peut pas toujours rester dans la note tragique des Chesnelong et des Lucien Brun. Il faut bien rire un peu, et Gavardie, l'unique Gavardie, Gavardie qu'il faudrait inventer s'il n'existait pas, s'est chargé du soin de dérider le Sénat en proie depuis huit jours à des périodes de croque-morts.

Si Gavardie a réussi, cela ne se demande pas ! Trois heures durant, car cette scène comique a duré trois heures, le sénateur épileptique des Landes s'est livré à cette pantomime légendaire qui laisse bien loin derrière elle les exercices des Hanlon-Lees.

— Parlez, parlez ! s'écriait la gauche enchantée d'entendre ce défenseur burlesque des doctrines cléricales !

— Taisez-vous ! répliquait la droite ahurie et furieuse de se voir compromise par ce funambule...

Si bien que, dans ce tournoi d'éloquence, Gavardie a été défendu par ses adversaires et vilipendé par ses propres amis.

En changera-t-il d'opinion pour cela ? Nous espérons bien que non. Gavardie appartient au grand parti conservateur, au parti de la religion, de la propriété, de la famille, etc., et ce serait trop dommage de voir disparaître ce remarquable produit des doctrines bien pensantes.

Mais tous les Gavardie ne sont pas au Sénat !

On en trouve d'autres de par le monde cléricale.

Voici, par exemple, un sous-Gavardie qui vient de se révéler à Lille en Flandre, comme on disait jadis.

Celui-là, de son vrai nom, s'appelle Paulmier, et circonstance aggravante, il est professeur de droit à l'université catholique de Lille.

Or voici ce que M. Paulmier écrivait, il y a moins de huit jours, à l'abominable Jules Ferry :

- « — Vous voulez que nous admettions comme incontestables les principes de 89.
- « — Jamais !
- « — Comme incontestable votre dogme du suffrage universel.
- « — Jamais !
- « — Comme incontestable votre dogme du concubinage légal.

Cassandre. — Il faut bien instruire la jeunesse !

Colombine. — Et si je vous mets tous à la porte comme des sacrifiants que vous êtes !

Cassandre. — Tu ne le feras pas, ce serait une atteinte à notre liberté.

Arlequin. — Une tyrannie !

Pierrot. — Une persécution...

Colombine. — Assez de grands mots, mes maîtres, je ne suis encore ni assez folle, ni assez bête pour vous laisser la liberté de m'injurier.

Cassandre. — Ainsi tu nous refuses ?

Colombine. — Absolument...

Arlequin. — C'est bien, nous allons chercher un refuge ailleurs.

Colombine. — Où pensez-vous le trouver ?

Pierrot. — Une idée, — allons au Sénat !

« Jamais ! »
 A la bonne heure ! Voilà qui s'appelle parler, et il y a tout avantage à causer avec des gens qui ont la franchise de leurs opinions. Cette accumulation de *jamais* éblouissants, vaut infiniment mieux que la phraseologie nébuleuse de Chesnelong, la dialectique perfide de M. Buffet et les théories entortillées de Lucien Brun.

Le mariage civil, un *concubinage* ! De cette façon au moins on sait à quoi s'en tenir sur les cours de jurisprudence des Facultés catholiques. Pourquoi M. Dufaure, ce vieux et austère légiste, qui se nourrit depuis cinquante ans de la moelle des cinq Codes, pourquoi M. Dufaure n'a-t-il pas apporté à la tribune les déclarations de M. le professeur Paulmier ?

Du Luxembourg au Palais-Bourbon il n'y a pas même la largeur de la Seine. On s'était amusé au Sénat, il fallait s'amuser aussi à la Chambre : pas de jalousie ! Le personnage comique qui s'est révélé dans notre seconde assemblée, s'appelle le baron Dufour, bonapartiste par surcroît.

Jusqu'à présent cet honnête député avait peu fait parler de lui, et nul ne se doutait de ses talents spéciaux.

Aussi a-t-il voulu débiter par un coup de maître, sous la forme d'un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre regrettant que la République n'ait pas la force de supporter les lois de l'Empire... »

Longue hilarité sur tous les bancs. Il est clair que l'effet est inévitable, et nous nous étions même que les loustics de l'appel au peuple, les Cunéo, les Mitchell, les Sarlande n'aient pas songé plus tôt à ce genre de divertissement. Il y a dans cette donnée, toute une série d'ordres du jour absolument drolatiques.

— La Chambre regrettant que le gouvernement de la République ne s'appelle pas le gouvernement de l'Empire...
 — La Chambre regrettant que M. Grévy ne réponde pas au nom de Napoléon IV ou V...
 — La Chambre regrettant que M. de Freycinet ne cède pas son portefeuille à M. Rouher...
 Pauvre baron Du Four ! Mais aussi quel nom prédestiné !

Une chose que l'on ne sait pas assez, c'est que les cléricaux qui rient à l'abomination de la désolation, parce que l'on se permet de déranger quelques élèves de jésuites, ne se gênent pas pour en faire autant et même davantage, quand ces petits bouleversements cadrent avec leurs convenances ou leurs projets.

Ainsi l'un des premiers soins de Mgr Carverot arrivant à Lyon, a été de supprimer par un ukase toutes les classes de philosophie de certains petits séminaires, comme celui de l'Argentière entre autres.

Dans quel but ? dans le but d'envoyer les élèves de ces établissements, philosopher au séminaire d'Alix où l'on professe, paraît-il, des doctrines absolument orthodoxes et parfumées de toute l'ambrosie ultramontaine.

Le résultat de cette mesure a été de disperser toute une catégorie d'élèves et d'imposer à des parents souvent peu fortunés des sacrifices d'argent fort appréciables.

Ne serait-ce pas le cas également de crier à la persécution et à la tyrannie ! De quoi se plaignent donc tous ces saints braillards, puisque nous ne faisons que suivre leur exemple, avec infiniment plus de ménagements et de tact.

Et Hartmann ? On n'en parle plus, c'est fini !

Et ces fameux nihilistes parisiens qui devaient assassiner M. Andrieux, assassiner le comte Orloff, et brûler Paris comme Rostopchin brûla Moscou.

Disparus également. Il n'y avait derrière tout ce tapage que quelques articles du *Figaro*, ce qui n'était pas grand chose, et c'est à peine si l'on prête attention aujourd'hui aux divagations épistolaires qu'échangent à ce sujet Garibaldi et l'Élix Pyat.

Les journaux conservateurs font de leur mieux cependant pour organiser un peu de réclame autour de ces extravagances, mais ils n'y réussissent pas.

Pyat, Garibaldi, Blanqui ne sont plus aujourd'hui que des spectres en pain d'épice et des épouvantails à moineaux.

— Vous disiez donc que l'article 7...
 — Ah, assez, reposons-nous !

NOS DEUX SÉNATEURS

Peu de chose à dire sur l'élection de dimanche.

Le résultat était prévu, il a été ce qu'il devait être, — ou à peu près.

MM. Millaud et Vallier, nommés haut main, iront prendre place sur les fauteuils de MM. Valentin et Jules Favre. Ils leur succèdent, les remplaceront-ils ? La réponse n'est pas douteuse pour MM. Millaud, dont nous avons pu apprécier, depuis plusieurs années, l'activité intelli-

gente et le souci bien entendu des intérêts de ses électeurs.

M. Vallier est un choix plus modeste, et l'on aurait pu désirer une personnalité moins effacée. Mais si à l'exemple des honnêtes femmes, M. Vallier a peu fait parler de lui, il possède en revanche des qualités sérieuses d'honorabilité et de dévouement républicain qui permettent de compter sur lui d'une façon absolue. On ne le verra pas tourner bride comme MM. Perret et Mangini, et à l'heure du vote, le bulletin de M. Vallier vaudra tout autant que celui d'un grand homme. C'est là l'essentiel, d'autant plus que les grands hommes sont parfois sujets à manquer le train, comme le fit Victor Hugo.

Ne soyons donc pas trop exigeants et répétons avec la chanson :

Quand on n'a pas ce que l'on aime...
 Ce point de philosophie admis, il ne reste à signaler dans notre élection sénatoriale que l'échec piteux de la candidature réactionnaire éclosée à la dernière heure.

Et cette candidature avait pour titulaire qui ? M. Ducarre !

M. Ducarre, candidat des cléricaux, soutenu par la *Décentralisation* et réunissant sur sa tête quarante-cinq voix !

M. Ducarre se défend, il est vrai, d'avoir accepté aucune candidature, mais il n'en remercie pas moins ses électeurs.

Remerciements bien inutiles et surtout bien mal placés, pour un piètre service.

C'est toujours avec chagrin, en effet, que l'on voit un homme intelligent, une personnalité de valeur s'embourber de plus en plus dans l'erreur et dans l'ornière.

M. Ducarre qui fut républicain, M. Ducarre qui combattit l'empire, M. Ducarre qui rompit des lances contre le cléricisme, devenir aujourd'hui le protégé des hommes du plébiscite et du *Syllabus* et les *remerciant* de leur appui !

La chute est tellement profonde, que l'on n'a pas le courage de critiquer et de blâmer, il ne reste qu'à constater et à plaindre.

SALON LYONNAIS

M. BRISSOT

Un *Troupeau de moutons dans une lande*. — Grand tableau et bon tableau magistralement traité. Il serait difficile de donner une impression plus vraie, plus sincère de ces grandes solitudes qui, à perte de vue, s'étendent sous un ciel gris et monotone. De temps à autre un tronc d'arbre tourmenté émerge d'un fouillis de broussailles comme pour rompre l'uniformité du paysage, et les moutons s'en vont paissant quelques touffes d'herbe rare, sous la conduite d'une pauvre fille dont la méancolie rêveuse semble l'image vivante de cette nature désolée. La toile de M. Brissot largement, solidement peinte, rend bien la diversité de ces impressions et constitue, sans contredit, une des meilleures pages de notre exposition.

M. VAYSON

Revenons à nos moutons. — Si les moutons de M. Brissot sont tristes, ceux de M. Vayson sont gais, pimpants, pomponnés. Ils broutent des branches de lilas avec des airs de tête, avec des minauderies d'attitude que ne désavouerait pas une coquette. Ce sont des moutons à la Deshoulières. A les voir si guillerets, si léchés, si blancs, on ne se figurerait jamais qu'ils sont destinés à être transformés en côtelettes panées. Agéable peinture en somme, mais que nous plaçons bien au-dessous des vrais moutons, des moutons sérieux de Brissot.

M. HARPIGNIES

Des moutons aux dindons, il n'y a pas loin, et nous ne quittons pas la basse-cour. Le tableau de M. Harpignies s'intitule les *Dindons de Madame Heraut*. Pourquoi Madame Heraut ? Nous ne voyons guère, en effet, ce qui peut les distinguer des dindons du commun des mortels. En tout cas, ce sont plutôt des ombres de dindons que des dindons véritables, et ces taches noires perdues sous un grand arbre, sont peu faites pour donner une riche idée du système d'engrais de Madame Heraut, — puisque Madame Heraut il y a. — Bornons nous à reconnaître dans l'ensemble du tableau, dans la façon dont les arbres sont traités, les qualités de vigueur et de relief qui recommandent Harpignies, à ceux qui l'aiment. Quant à nous, notre admiration pour ces procédés de peinture n'a rien d'exagéré.

M. ALLEMAND FILS

Effet du matin, Effet du soir. — L'effet du matin qui a de la fraîcheur et un peu cru, l'effet du soir un peu tourmenté, quoiqu'après l'orage. Toutefois on trouve dans ces deux toiles des recherches consciencieuses, des effets bien venus, et nous devons constater que d'année en année, les expositions de M. Allemand fils marquent un progrès sérieux qui font espérer un digne successeur de M. Allemand père.

M. BEAUVERIE

M. Beauverie aime les brouillards, et nous aimons les brouillards de M. Beauverie qui excelle à rendre les teintes brumeuses et légères des bords

de l'Oise. Mais ceci dit, ne pourrait-on demander à l'artiste un peu plus de variété dans ses compositions et dans ses sujets. A force de recourir au même procédé, il est à craindre que le talent d'un artiste bien doué n'arrive à se perdre aussi dans le brouillard.

M. COMPTE-CALIX

Trop d'esprit ! Voilà ce qui dérange M. Compte-Calix. Voyez cette attaque des premiers retranchements d'un pâté, pendant qu'un galant militaire prend un baiser d'assaut sur la joue d'une belle... A force de vouloir chercher le fin du fin dans le titre ou l'arrangement de ses compositions, M. Compte-Calix oublie trop que la peinture n'est pas du marivaudage plus ou moins croustillant.

M. MOTTE

Changement de décors. Pendant que M. Compte-Calix nous promène sur l'herbe tendre en compagnie d'aimables grisettes et de hussards en bonne fortune, M. Motte qui a le pinceau sinistre, nous conduit aux gibets de Montfaucon. La reine Catherine de Médicis et ses enfants, vont se repaître de la vue du cadavre de Coligny. Cette scène de charnier est rendue plus significative encore par la tenue des gentilshommes de la cour, qui se bouchent consciencieusement le nez avec leurs mouchoirs. Seule la féroce Catherine semble trouver que le cadavre d'un ennemi sent toujours bon, et elle s'avance d'un air dégagé au milieu de tous les pendus de la Saint-Barthélemy, pendant qu'une nuée de corbeaux se prépare à achever l'œuvre royale. Nous pensons que le sujet aurait pu être traité d'une autre façon, avec des détails moins répugnants, sans nuire au côté tragique de la scène, et cette bizarrerie de composition n'est pas rachetée suffisamment par le mérite de la peinture.

MM. MÉDARD, VERNAY

Pour nous reposer des odeurs nauséabondes de Montfaucon, nous aurions besoin du parfum de quelques fleurs. Justement voilà M. Médard, mais hélas, ces jolies fleurs sont en papier !

Tournons nous du côté de M. Vernay, hélas encore ! ce n'est plus du papier, mais du plâtre.

Il ne nous reste guère que M. Peyrache dont les roses ont peut-être un peu de mièvrerie, mais elles sont si fraîches, elles paraissent sentir si bon, que nous leur pardonnons volontiers leurs petits défauts pour leurs charmantes qualités.

Hâtons-nous, l'Exposition va fermer et nous n'avons pas la prétention de parler de tout.

Contentons nous de signaler l'*Etang* de M. Arlin qui se découpe bien dans un coucher de soleil lumineux.

Le *Chemin de Saint-Fortunat* de M. Roman, vigoureusement éclairé et rôté par le soleil.

Le *Jocunde* de M. Hillemacher, composition épicoïdique bien dessinée et agréablement peinte, mais sans grand effet.

Les excellentissimes natures mortes de Monginot. Quelles groselles et quelles pêches ! on les savoure.

La *Convalescente* de M. Sallé, tête intéressante et étudiée.

L'*Espace* de M. Blayn, genre lugubre, avec de fortes qualités de composition et de peinture.

La grande marine de Flaubert, qui a le mérite de nous représenter la mer telle qu'elle est, et non comme on la voit trop souvent dans certaines peintures au tapicoca.

Enfin la *Noce chez le Photographe* de Dagnan-Bouveret, qui doit faire partie plus tard du musée Bernard.

Cette toile, toute moderne d'allures, est remplie de détails ingénieux et spirituels, lestement enlevés par un pinceau habile et exercé.

Il est fâcheux seulement qu'on ait cru devoir accompagner son exposition d'une sorte de boniment-reclame aussi enfantin qu'inutile.

Parlerons-nous de la sculpture ? Le chapitre sera court dans notre brochure, où Michel-Ange a fait peu d'élèves.

Ce n'est pas lui certainement qui aurait conseillé à M. de Graviolle de camper son *Joueur de boules* dans un équilibre aussi compromettant.

Du reste, en dehors de la gracieuse et pudique *Héloïse* de M. Gautherin, et de la *Marguerite* de M. Le Fèvre, nous ne voyons pas grand chose d'intéressant à signaler.

Ah, pardon, nous allons oublier l'ami Louis Guy et ses charmants petits bronzes, où nous retrouvons l'habileté, l'adresse et l'esprit de cet excellent artiste, qui manie aussi habilement l'ébauchoir que le pinceau.

Ceci dit, à bientôt le tirage au sort et bonne chance !

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Le climat de notre ville serait-il aussi redoutable qu'on le prétend pour les artistes lyriques ? A peine débarqué, voici M. Lestellier qui, tout lyonnais qu'il est, a maille à partir avec la température de son pays et s'est vu à plusieurs reprises empêché de chanter. Relâche et changement de spectacle ont de nouveau accaparé l'affiche.

Pourant M. Lestellier qui avait signé avec M. Marek pour mars et avril au besoin, une série de représentations comportant *Faust*, *Aïda*, *Africaine* et la *Favorite*, a pu se faire entendre deux fois dans ce dernier ouvrage.

Disons-le tout d'abord, son succès a été extrêmement vif, un peu trop vif même à notre avis. Assurément, ce jeune ténor a de brillantes qualités naturelles. Sa voix égale, étendue, d'une ampleur suffisante et d'un timbre agréable, a dans les demi-teintes un charme pénétrant, — charme qu'elle perd un peu dans les passages de force. Cette voix qui pourrait être mieux posée, est conduite avec goût, avec une certaine habileté ; les sons filés sont excellents, l'articulation est nette. Mais le style, la largeur de la phrase et l'autorité manquent encore au chanteur et le comédien est bien incomplet.

En somme, il y a chez M. Lestellier l'étoffe d'un artiste de talent et d'avenir, et une carrière sérieuse s'ouvre devant lui, s'il consent à prendre comme des encouragements les applaudissements qu'on lui a prodigués, s'il a la ferme volonté d'arriver et si ses amis ne lui persuadent pas trop que l'art n'a plus de secrets pour lui.

Depuis une semaine, M. Marek a donné sa démission de directeur des théâtres municipaux, et

depuis mardi il n'est plus, officiellement, à la tête de nos deux scènes. Nous ne voulons pas laisser partir sans quelques mots d'adieu un homme qui après avoir honorablement lutté contre un concours de circonstances désastreuses, a fini par succomber sous le poids des événements. Sans doute, on peut discuter son administration. Au milieu des embarras multiples d'une gestion comme celle de deux théâtres, M. Marek a pu commettre des erreurs dont il est la première victime, puisqu'après plus de quinze années de carrière, il se retire ayant perdu les fruits de son intelligence et de son travail.

Ici même et souvent, nous avons signalé et critiqué ces erreurs : au Grand-Théâtre, la faiblesse de certains sujets d'opéra-comique, qui a annulé les recettes de ce genre de spectacle, et aux Célestins, une administration qui ne savait pas utiliser assez ses éléments, et voulait réagir contre le goût du public, pour le vaudeville et l'opérette, en lui offrant l'appât du répertoire classique et sérieux, dont il faisait fi.

Par contre, M. Marek avait su composer une troupe hors ligne de grand-opéra, une troupe telle que de longtemps nous n'en entendrions une aussi brillante, et il avait entre autres, monté merveilleusement et splendidement *Aïda*, tant sous le rapport de l'exécution musicale qu'au point de vue scénique.

En dehors de ces fautes d'administration auxquelles nul directeur n'échappe ni n'échappera, — même les plus heureux et les plus habiles, M. Marek a eu contre lui un hiver d'une rigueur exceptionnelle et la misère publique qui en résultait, la concurrence des billets de faveur du Théâtre Bellecour, et enfin la grave indisposition de M. Tournié qui, depuis un mois, interrompait le succès d'*Aïda*, privait le Grand-Théâtre de ses recettes.

Peut-être aussi n'a-t-il pas rencontré à un égal degré, dans une partie de son personnel des deux théâtres, le dévouement et la bonne volonté qu'il pensait trouver, — bonne volonté et dévouement qui eussent empêché pas mal de relâches, de changements de spectacles ou de distributions incomplètes d'ouvrages. A cet égard, M. Marek qui pourtant doit connaître les artistes, manquait vis-à-vis d'eux de cette espèce de finesse familière à certains directeurs dont nous avons gardé le souvenir, lesquels considérant leurs pensionnaires comme de grands enfants qu'ils sont, ne se heurtaient pas de front à cet amour-propre exagéré qui est le privilège du monde artistique en général.

Quoi qu'il en soit, M. Marek se retire l'honneur sauf. Usant d'expédients, il aurait pu achever la saison ou faire durer sa direction un mois de plus. Mais sentant qu'il lui serait impossible de rémunérer les services de sa troupe, il a préféré s'arrêter le 15 mars, date à laquelle, grâce au cautionnement, tout le monde est certain d'être payé.

Nous sommes convaincu qu'il lui a été pénible d'abandonner sa direction et ses artistes si près de la fin, — d'autant plus pénible que, ainsi qu'il arrive à tout homme malheureux dans ses entreprises, il a été l'objet d'accusations injustes touchant son honorabilité. Un peu partout, on lui a reproché d'avoir fait un trafic de billets et d'avoir profité de faux engagements pour encaisser à son profit une partie des appointements de ses sujets. S'il en était ainsi, M. Marek aurait fait fortune à Lyon, et quel motif le pousserait à s'arrêter six semaines avant la clôture, se fermant par là les portes de directions importantes ? D'autre part, ces petites opérations eussent forcément nécessité la complicité de tous les contrôleurs et du caissier M. Didier, ainsi que la complicité des artistes, qui les uns et les autres s'empresseraient aujourd'hui de dévoiler ces trucs aussi ingénieux que malhonnêtes. Or, nul n'avoue personnellement avoir été victime de semblables agissements.

L'absurdité de ces accusations les fait tomber d'elles-mêmes, et nous sommes persuadé que l'avenir sera plus juste que le présent envers M. Marek qui s'est trompé comme directeur, c'est possible, mais dont notre ville n'oubliera ni les qualités personnelles, ni le dévouement qu'il n'a jamais manqué d'apporter à toutes les œuvres charitables, à toutes les manifestations artistiques, soit en leur accordant ses salles de spectacle et ses artistes, soit en leur offrant son propre concours.

La monarchie de M. Marek s'est transformée en deux républiques distinctes. L'une, celle du Grand-Théâtre, est gouvernée par un cabinet composé de cinq membres : MM. Luigini, Delrat, Neveu, Nerval et Lamy, sans chef du pouvoir exécutif. L'autre, celle des Célestins, a un président, M. Aimé Gros, et un comité directeur. Notre avis est que les artistes des Célestins, se réunissant en société pour achever la saison, ont sagement agi en mettant à leur tête un administrateur capable de résoudre certaines questions sur lesquelles on n'est pas toujours d'accord entre collègues ou camarades, malgré les meilleures intentions du monde. Ici, il est probable que tout ira au mieux et que le personnel des Célestins trouvera au bout de sa courte exploitation la récompense de ses efforts.

Au Grand-Théâtre, la situation est plus difficile. Malgré la subvention qui était attribuée à M. Marek et que la ville continue à la société des artistes, ceux-ci ont besoin de tout leur courage et de la somme de toutes les bonnes volontés pour se tirer d'affaire.

L'important est que la plus complète harmonie règne au milieu d'eux et que chacun, ne voyant que l'intérêt général, apporte sans marchander son concours à l'œuvre commune. La sympathie du public ne leur fera certainement pas défaut et nous espérons qu'elle leur viendra largement en aide.

Nous leur souhaitons de grand cœur la réussite et n'hésiterons pas à soutenir leur entreprise.

G. LAURENT.

La *Société d'horticulture pratique du Rhône* fera une exposition générale du 10 au 15 juin 1880. Tous les horticulteurs, amateurs, jardiniers français ou étrangers, faisant ou non partie de la Société, sont invités à y prendre part.

Les renseignements nécessaires devront être demandés ou au secrétariat de la Société, palais des Arts, à Lyon, ou à M. Thierry, secrétaire général de la Société, professeur à l'institut agricole d'Ecully (Rhône).

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, succ.

En cas de mort par suite d'accident de chemin de fer, 25,000 francs payés immédiatement aux héritiers du défunt, sans préjudice de leurs droits à une indemnité réclamée au chemin de fer, voilà ce que la Compagnie **Le Secours** assure moyennant le versement, une fois fait, de la prime modique de 75 francs. Ce n'est qu'un des articles du programme très-complet de cette Société d'assurances, mais cet article est d'un grand effet, au point de vue des résultats qu'on peut obtenir par le groupement des petits capitaux.

C'est pourquoi nous le signalons à nos lecteurs, au moment où l'émotion causée par la catastrophe de Levallois-Perret n'est pas encore calmée. Toutefois, il ne faudrait pas considérer la Compagnie **Le Secours** comme une improvisation financière plus brillante que solide. C'est au contraire une Société fondée au capital de 10 millions, par un syndicat comprenant de grandes institutions de crédit et de riches banquiers. Etabli sur de telles bases, et pourvu de tels patronages. **Le Secours** donne aux assurés les garanties les plus sérieuses en même temps qu'il offre aux actionnaires un placement sûr et avantageux.

PHOTOGRAPHIE

ANTOINE LUMIÈRE

15, Rue de la Barre, 15

Les ateliers de pose sont ouverts tous les jours sans exception, de neuf heures du matin à six heures du soir.

MALADIES DES FEMMES

STÉRILITÉ complètement guéries par le traitement de M^{re} CHRETIEN, Dée de la Faculté de médecine de Paris.

25 années de succès. — Analyse des urines.

LYON, 9, rue Bourbon, au 1^{er}.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
AVEC LOTS

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui incomplet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur le 1^{er} million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots, les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 100,000 fr.	25,000 fr.
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30,000 fr.
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45,000 fr.

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr. et 315 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 1^{er} tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{ers} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

Parmi les journaux financiers hebdomadaires les plus indépendants et les mieux rédigés, figure :

LE CONSEILLER DES RENTIERS
1, Rue de Maubeuge, Paris

Le prix modique de l'abonnement (3 francs par an), l'**Album-Guide des valeurs à lots**, que le Journal offre en prime à chaque abonné, sont une grande attraction pour le capitaliste. La **Maison de banque** propriétaire du Journal, après cinq années d'existence, a groupé autour d'elle une clientèle nombreuse; elle achète et vend toutes les valeurs cotées et non cotées, tant à terme qu'au comptant, fait les avances sur titres et pensions, et se charge de guider la clientèle pour les opérations à terme; enfin elle vend à crédit toutes valeurs à lots françaises, par paiement de dixièmes mensuels, avec droit au tirage après versement du premier dixième.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Vaucluse, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède **spatialyque** qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de têtes.

Le **Spalgique Maréchal**, qui coûte 2 fr. se trouve dans les bonnes pharmacies.

LE MONT-LÉPINE

Le succès croissant de la délicieuse **Liqueur de table** de ce nom est justifié par son arôme exquis et ses vertus hygiéniques bien reconnues. **Bien supérieure** à tous produits similaires. *En vente dans les principales maisons.*

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison de

CHAUSSURES
A LA RENOMMÉE
44, Place de la République, Lyon

a toujours le plus grand choix de Chaussures de première qualité et des plus élégantes pour **Hommes, Dames et Enfants**.

Le chef de cette Maison ayant fait des achats importants de cuirs avant la hausse, et ayant occupé un grand nombre d'ouvriers pendant la mauvaise saison, peut mettre en vente des marchandises de première qualité à des **prix exceptionnels**.

Cette Maison joint aux chaussures solides, faites dans ses ateliers, un grand choix de **Chaussures de haute fantaisie pour dames**, des meilleures maisons de Paris.

CHAUSSURES DE PREMIÈRE COMMUNION
On fait sur mesure.

MAISON D'ACCOUCHEMENT
Soins D'écriton

M^{me} DUPORT

TIENT DES PENSIONNAIRES

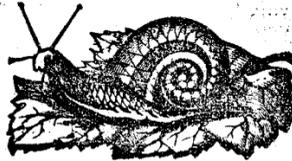
Lyon, 31, rue Centrale, 31
(Ecrire franco).

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8

NÉVRALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE

Guérison rapide et sûre par

la **Poudre Antinévralgique** de G. Langlade



PÂTE & SIROP D'ESCARGOTS

De MURE à PONT-SAINT-ESPRIT

La Pâte et le Sirop de MURE guérissent sûrement les irritations de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme, coqueluche.

Prix de la Pâte : 1 fr. la boîte. — Prix du Sirop : 2 fr. le flacon.
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsépareille **QUÉZ** a guéri toutes les Maladies contagieuses: Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs Goutte, Rhumatismes, toutes les Acretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense de tisanes.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Même pharmacie: **Pommade souveraine pour les yeux**. Prix: 2 fr. — **Liquide infallible contre les maux de dents**. Prix: 2 francs.

ABONNEMENT SANS FRAIS

à tous les Journaux

V. FOURNIER

14, rue Confort, Lyon

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. **30 ans de succès.** — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

63,000 Abonnés
Le Moniteur
des
Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 6,500,000 fr.

Abonnements: UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

GOUTTES JAVANAISES

le plus sûr de tous les spécifiques

CONTRE LES MAUX DE DENTS

DÉPÔT GÉNÉRAL

Pharmacie Léon BERTRAND

rue Confort, 12, Lyon

Détail: Pharmacie St-Pothin, rue

Bugeaud, 21, et toutes Pharm.

PRIX: 2 FRANCS.

JE guéris vite et à peu de frais

toutes les maladies de la Peau,

de l'Estomac et des Voies urinaires

les plus rebelles (de midi à six heures). DUMONT, médecin

spécialiste, rue Rochechouart, 84, Paris.

traite par correspondance.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne Fabrication des

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

DÉPÔT DE LA CHAUSSURE PINET

BON MARCHÉ

ÉLÉGANCE

ET

SOLIDITÉ



Hommes 12fr

Femmes 8fr

DÉPÔT DE LA CHAUSSURE PINET

Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)

EN VENTE à Paris et dans les départements
A l'Agence de Publicité V. FOURNIER
LYON - 14, rue Confort, 14 - LYON

LE
GUIDE-INDICATEUR
LABAUME
POUR LA
Ville de LYON et le Département du RHONE
— ANNÉE 1880 —
Relié, 12 fr. — Broché, 10 fr.

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET

Rue de la République

32

(EX-RUE DE LYON)



Rue de la République

32

(EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE — ÉVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gibernés, Necessaires garnis
Ébenisterie artistique
Porte-Bonquets. — Passe-Partout
Chapelles. — Petites Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs
PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

17^e ANNÉE
Le Moniteur
DES
TIRAGES FINANCIERS

Propriété du Crédit Général Français

Société anonyme. — Capital: 20 millions de francs.

Le plus ancien, le plus répandu et le plus complet des journaux financiers.

PARAIT TOUTS LES JEUDIS

Seize grandes Pages de texte

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la Liste de tous les Tirages, la Cote complète de toutes les valeurs et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

Par an 4 francs

Abonnement de 3 ans: 10 francs.

S'adresser à la SUCCURSALE du Crédit Général Français à LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Société anonyme, Capital: VINGT MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: à Paris, 16, rue Le Peletier

Achat et vente de titres au comptant, sans autre commission que le courtage officiel des agents de change. — Négociations de toutes valeurs non cotées. — Paiement gratuit et immédiat de tous coupons pour les clients-abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS. — Transfert et conversion de titres. — Souscription sans frais aux émissions. — Libération de titres. — Versements sur titres. — Remboursement des titres sortis aux tirages. — Renseignements sur tous les valeurs. — Listes de tous les tirages et des numéros sortis et non encore réclamés. — Cheques sur Paris et la Province.

LE CALENDRIER MANUEL

Du Capitaliste

PRIME GRATUITE

Joint à chaque année par le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS à tous les abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.

Guide indispensable de l'actionnaire et de l'obligataire, contenant le taux d'émission des valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées; — l'échéance de leurs coupons; leur revenu, les dividendes de chaque société depuis 1825.

LISTE DES ANCIENS TIRAGES ET DES LOTS NON RÉCLAMÉS. — Renseignements pratiques pour l'achat et la vente au comptant des valeurs de bourse. — Impôts qui frappent les titres. Loi sur les titres au porteur perdus ou volés.

La valeur de cette PRIME GRATUITE représente à elle seule le prix annuel de l'abonnement au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.